



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

La coopérative des jeunes bovins de Champagne

J. de Bohan

Résumé

Créée depuis trois ans pour organiser et commercialiser la production de jeunes bovins mâles de 16-18 mois, la C.J.B.C. a connu une expansion très rapide (de 500 à 7.500 animaux produits annuellement) et a su trouver des marchés surtout à l'exportation.

Les raisons de ce succès sont simples :

- discipline très stricte des producteurs permettant d'aboutir à une production de qualité homogène en quantité régulière et programmé ;
- maîtrise de la technique de production, dégagée des contraintes naturelles et aléas climatiques (utilisation de produits déshydratés) ;
- possibilité de passer des marchés à terme avec des firmes importantes ;
- contrôle rigoureux des performances de 3 animaux et des critères de gestion (coûts de production).

Les perspectives d'avenir et les difficultés actuelles sont évoquées dans l'optique d'une expansion possible de ce type de production dans le cadre géographique de la Coopérative.

Citer ce document / Cite this document :

de Bohan J. La coopérative des jeunes bovins de Champagne. In: Économie rurale. N°85, 1970. pp. 119-123;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1970.4256>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1970_num_85_1_4256

Fichier pdf généré le 08/05/2018

LA COOPERATIVE " LES JEUNES BOVINS DE CHAMPAGNE "

*A quelles conditions l'expérience réalisée
par la Coopérative « Les Jeunes Bovins de Champagne »
peut-elle être généralisée ?*

par J. de BOHAN

Créée depuis trois ans pour organiser et commercialiser la production de jeunes bovins mâles de 16-18 mois, la C.J.B.C. a connu une expansion très rapide (de 500 à 7.500 animaux produits annuellement) et a su trouver des marchés surtout à l'exportation.

Les raisons de ce succès sont simples :

- discipline très stricte des producteurs permettant d'aboutir à une production de qualité homogène en quantité régulière et programmé ;
- maîtrise de la technique de production, dégagée des contraintes naturelles et aléas climatiques (utilisation de produits déshydratés) ;
- possibilité de passer des marchés à terme avec des firmes importantes ;
- contrôle rigoureux des performances des animaux et des critères de gestion (coûts de production).

Les perspectives d'avenir et les difficultés actuelles sont évoquées dans l'optique d'une expansion possible de ce type de production dans le cadre géographique de la Coopérative.

PRESENTATION DE LA COOPERATIVE « LES JEUNES BOVINS DE CHAMPAGNE »

1) Origine de la Coopérative

En 1964, un groupe d'une dizaine d'agriculteurs du département de la Marne décide d'étudier, avec l'aide technique de la Maison de l'Élevage et le soutien financier de la F.D.S.E.A., la production de taurillons précoces à partir de veaux âgés de huit jours de race Frisonne. Le régime alimentaire influencé par l'expérience du C.E.T.A. de Senlis, est à base de granulés de céréales. Dans le même temps, mais tout à fait indépendamment, quelques agriculteurs de la région de Reims tentent une expé-

rience de production de taurillons précoces à partir de veaux broutards Salers. Les régimes alimentaires sont variés pour établir des comparaisons. Les résultats de ces deux initiatives sont très inégaux. Ces agriculteurs sont sensibilisés par la transformation en viande bovine de leurs productions végétales, particulièrement depuis l'implantation d'une nouvelle technique : la déshydratation. Technique qui modifie la nature des ressources alimentaires (suppression rapide des foins de luzerne, des pulpes humides ensilées, abandon de l'embouche d'hiver traditionnelle). En 1966, ces deux groupes d'agriculteurs se rencontrent, confrontent leurs positions et leurs résultats. Décidés à aller de l'avant, ils créent en septembre 1966 la Coopérative « Les Jeunes Bovins de Champagne ».

2) Son but

Les fondateurs de la C.J.B.C. se fixent un but très précis : la production continue de taurillons précoces pour valoriser au mieux les ressources alimentaires de leurs exploitations (luzerne et pulpe déshydratées, céréales, maïs ensilage ou déshydraté), et permettre le plein emploi des facteurs de production souvent sous-employés (main-d'œuvre), parfois inemployés (bâtiments).

Pourquoi le choix du taurillon précoce ? La réponse est simple : les expériences étrangères (U.S.A., Italie, Allemagne, Yougoslavie) montrent les possibilités de ce type d'animal. Seul un animal jeune peut rentabiliser les régimes alimentaires intensifs. Le déficit européen de viande bovine est impressionnant.

La rotation des capitaux est plus rapide que pour toute autre production bovine.

Le contrôle technique et économique peut être précis. C'est une production animale dégagée des contraintes naturelles (sécheresse, pluie, etc...).

Dès le départ, ces agriculteurs sont convaincus de la nécessité d'être toujours présents sur le marché avec un produit de qualité le plus homogène possible : la conquête du marché apparaît comme un impératif primordial ; le « baby-beef » est considéré à cette époque comme un produit invendable en France ou presque. Ils pensent que leur rôle est de planifier la production envisagée, d'en contrôler étroitement les résultats techniques et économiques ; cette tâche leur apparaît amplement suffisante et ils veulent confier la commercialisation de leur produit à une SICA viande existant dans le département.

3) Les statuts et le règlement intérieur

Dès sa création, la nécessité d'une discipline sérieuse a été considérée comme indispensable. Il est possible de résumer ainsi les disciplines et règles qui sont apparues comme fondamentales aux fondateurs :

a — La coopérative fournit exclusivement les animaux maigres à ses adhérents qui en deviennent propriétaires ;

b — La coopérative commercialise exclusivement les animaux gras ;

c — Un adhérent ne peut en aucun cas produire sur son exploitation un type d'animaux similaire, ni pour son compte personnel, ni pour un autre groupement ;

d — Le planning de production (races, date de mise en place des lots) est fixé en accord avec la coopérative ;

e — Le règlement des animaux gras, par la coopérative aux adhérents, se fait par un prix acompte

moyen annuel par race. Un complément de prix est éventuellement versé en fonction des résultats de l'exercice ;

f — L'engagement est de 5 ans ;

g — Une assurance-mortalité (intérieure à la coopérative) indemniserait partiellement les adhérents pour les animaux morts en cours d'engraissement ;

h — Le non respect de ces règles sera sanctionné par une pénalité équivalant à 250 kg de viande 1^{re} qualité (1^{re} infraction), à 500 kg (2^{me} infraction) ; l'exclusion frappera la 3^{me} infraction.

A côté de ces règles fondamentales, l'adhérent doit respecter un règlement technique dont les grands principes sont :

- contrôle de la croissance individuelle des animaux (pesée tous les mois) ;
- contrôle des rations distribuées (enregistrement des quantités d'aliments) ;
- respect du régime alimentaire déterminé par la Coopérative en fonction des ressources alimentaires ;
- respect des traitements sanitaires conseillés ;
- enregistrement de toutes ces données et transmission à la coopérative.

En contrepartie, la coopérative est tenue :

- de fournir l'aide régulière d'un technicien ;
- de fournir les documents d'enregistrement ;
- d'analyser et de tirer les enseignements des résultats pour ses adhérents.

4) Evolution - Types de production

A la création, une dizaine d'agriculteurs n'ont pas accepté les disciplines imposées et n'ont donc pas adhéré. La coopérative a été créée par quinze agriculteurs seulement. L'évolution a été la suivante :

	Adhérents	Animaux mis en place
Septembre 1966	15	400
Septembre 1967	42	1 200
Septembre 1968	75	2 500
Septembre 1969	150	7 000
1970 (Prévisions)	(200)	(10 000)

L'aire d'action est limitée au département de la Marne et aux cantons limitrophes de l'Aisne et des Ardennes ; la C.J.B.C. a été reconnue en tant que groupement de producteurs en juin 1967.

Nous avons dit que l'optique de départ était d'obtenir une production continue. Dans ce but, les types de production étaient les suivants :

- taurillon de race laitière de 12-13 mois,
- taurillon de race laitière de 15-16 mois.
- taurillon de race à viande de 15-16 mois.

Cette production était obtenue chez trois catégories d'adhérents :

- les éleveurs de veaux de 8 jours à 3 mois ;
- les engraisseurs de veaux de 3 mois à l'abatage ou de veaux de 6-8 mois à l'abatage ;
- les éleveurs-engraisseurs assurant le cycle complet.

Remarque : Les agriculteurs ne sont pas des naisseurs.

Depuis un an une nouvelle section a été créée au sein de la coopérative : les naisseurs-éleveurs. Nous y reviendrons plus loin.

Les races utilisées sont :

- la race Française Frisonne Pie Noire,
- la race Normande,
- la race Salers,
- la race Charollaise,
- les croisements à base de Charollais.

Après la première année de fonctionnement, la production de taurillons de 12-13 mois a été abandonnée. Il s'agit en effet d'un type de production différent qui se justifie en lui-même et intéresse un marché différent du taurillon de 16 mois. La production actuelle est orientée uniquement sur le type d'animal par lequel on obtient une carcasse de 280 à 320 kg suivant les races.

Les régimes alimentaires ont beaucoup évolué dans le sens de la simplification. Deux régimes principaux subsistent, l'un à base de luzerne et pulpe déshydratée complétement par des céréales et du tourteau, l'autre à base de maïs ensilage complétement par de la luzerne déshydratée et un mélange céréales tourteaux.

Schéma de l'approvisionnement en animaux maigres

Achat aux naisseurs	}	1) Marché traditionnel	— achat à la pièce — achat au kg vif
		2) Achat sous contrat	— Prix minimum garanti
		3) Naisseur-adhérent	— Prix minimum garanti + Participation au résultat final.
Vente aux engraisseurs	}	Exclusivement au kg vif, à un prix fixé par tranches de poids variables suivant les races, prix unique moyen par campagne.	

En ce qui concerne les bâtiments et la main-d'œuvre, l'orientation a été donnée vers l'utilisation des moyens existant au niveau de l'exploitation de l'adhérent : l'investissement paraissant, surtout lors de la création, hasardeux et incompatible avec la rentabilité de cette production. Depuis, certains adhérents ont investi dans des bâtiments neufs, cette tendance s'accroît dans les années à venir, beaucoup d'agriculteurs ayant fait le plein de leurs possibilités actuelles. Toutefois, la plus grande prudence doit être de règle dans ce domaine (exemple américain, yougoslave).

5) Les méthodes de travail

La méthode de travail générale repose sur l'idée suivante : l'adhésion à un groupement de producteurs entraîne un abandon de liberté et d'initiative pour l'agriculteur au niveau de son exploitation. Il nous apparaît essentiel que les adhérents qui le désirent puissent retrouver cette initiative au niveau du groupement. Toute l'organisation de notre coopérative repose sur cette conception, à laquelle se rattache une autre idée qui peut paraître opposée : les adhérents doivent conserver le maximum de responsabilité dans la conduite de leur élevage. Comment ces deux idées se sont-elles concrétisées ?

a — *Une nouvelle entreprise : la coopérative*

Adhérer à la C.J.B.C., c'est adhérer à une entreprise dont le but est de produire un taurillon précocé. Autrement dit, c'est accepter la création d'un pôle de décision supérieur à celui de son exploitation pour en retirer une plus grande efficacité. Seule une efficacité technique et économique accrue justifie la création et l'existence d'un groupement. Tout adhérent qui le désire et qui en a la compétence doit pouvoir participer à l'élaboration des décisions et à la réflexion sur les orientations à prendre Au niveau de la C.J.B.C., cela se concrétise ainsi :

1) réunion du Bureau (5 personnes) une fois par semaine ;

2) réunion du Conseil d'Administration une fois par mois ;

3) réunion des Commissions chaque fois qu'un problème se pose : il existe actuellement 8 commissions, chacune étant sous la responsabilité d'un Administrateur. Ce sont :

- la commission planning mise en place-répartition,
- la commission étude des résultats,
- la commission commercialisation,
- la commission information,
- la commission habitat-matériel,
- la commission achat de maigre,

- la commission Elevage des veaux de 8 jours-3 mois,
 - la commission Naisseurs-Eleveurs V e a u x broutards.
- 4) Circulaire d'information aux adhérents (tous les deux mois en moyenne) ;
- 5) Réunion d'information des adhérents (deux fois par an).

b — *Maintien de la responsabilité des adhérents*

Les responsables de la C.J.B.C. ont toujours pensé que les adhérents ne devaient pas tout attendre du groupement, ni perdre la notion du risque et de l'initiative. Si le règlement intérieur est exigeant, nous avons voulu :

- que les adhérents soient propriétaires de leurs animaux,
- qu'ils demeurent responsables de l'achat des aliments (la coopérative intervient uniquement pour grouper les commandes),
- que le remboursement en cas de mortalité ne soit que partiel (60 ou 80 % suivant les cas),
- que les adhérents soient responsables des pesées de leurs animaux : la C.J.B.C. a facilité l'achat groupé de 25 bascules portées (un système de cartes postales a été mis au point pour la transmission au secrétariat).

Pour en terminer avec l'organisation interne de la coopérative, il faut savoir que depuis septembre 1969, tous les animaux sont répertoriés et suivis par un service mécanographique sur ordinateur avec le concours du Centre de Gestion. Ce qui permettra de suivre les performances et les résultats de chaque animal et de chaque lot. Cet enregistrement, source de progrès, avait été réalisé manuellement depuis l'origine.

6) **Les perspectives d'avenir - Les problèmes actuels**

Le contexte européen actuel laisse prévoir une concurrence de plus en plus vive. Dans cette perspective, il importe d'avoir une très solide organisation de la production, et de se préparer à une lutte commerciale intense.

a — *Organisation de la production*

Il est absolument nécessaire de maîtriser tous les facteurs de production, étant entendu que la production de taurillon commence, à nos yeux, avec les géniteurs et se termine par la production d'une carcasse d'un type déterminé. Ce cycle de production fait un tout indissociable. Il est faux de prétendre que l'on trouve d'un côté les naisseurs et d'un autre côté les engraisseurs. Il n'y a pas opposition mais complémentarité. Tous doivent être tendus

vers un même but : produire une carcasse déterminée dans les meilleures conditions techniques et économiques afin d'obtenir les coûts de production les plus bas et la marge bénéficiaire la plus grande possible. C'est pourquoi nous pensons que l'orientation actuelle conduisant à créer des groupements de naisseurs d'une part et des groupements d'engraisisseurs d'autre part, est mauvaise. Le problème est mal posé : la production d'animaux maigres ne constitue pas une fin en soi. A la limite, cette formule transpose le maquignonage traditionnel du stade individuel au niveau collectif.

Par contre, nous proposons une autre solution : l'association dans la même entreprise des naisseurs et des engraisseurs. Dans ce but, nous avons créé la section naisseurs-engraisisseurs au sein de notre coopérative. Les avantages suivants en découlent :

- sécurité des débouchés au meilleur prix pour les naisseurs (possibilité d'investissement et de recherches) ;
- sécurité de l'approvisionnement pour l'engraisisseur ;
- connaissance des performances des animaux jusqu'à l'abattage par le naisseur (testage des géniteurs) ;
- préparation des jeunes animaux en fonction du régime alimentaire futur ;
- participation à la gestion du groupement unique au même titre que les engraisseurs ;
- discussion des problèmes des uns et des autres et prise en charge commune des solutions à y apporter (débouché des femelles, traitements sanitaires, etc...) ;
- association étroite d'agriculteurs de régions différentes (jumelage économique et technique, facteur de progrès pour les régions d'élevage).

L'organisation de la production passe par la liaison naisseurs-engraisisseurs. Celle-ci conditionne l'avenir de groupements tels que le nôtre. En effet, il faut obtenir une taille suffisante. La remise en cause d'un groupement ne peut pas se faire tous les ans... en fonction des cours du bétail maigre.

Conséquence pratique pour la C.J.B.C. : Nous demandons l'extension de notre coopérative à l'ensemble du territoire français afin de pouvoir avoir des adhérents dans différentes régions d'élevage complémentaires de la nôtre. Nous voulons ainsi être à armes égales avec les firmes privées qui peuvent exercer leur activité sans contrainte territoriale.

b — *Commercialisation*

Une des conséquences les plus surprenantes, un des résultats les plus positifs de notre groupement a été de démontrer qu'il n'y a pas *aujourd'hui* de problème de commercialisation pour les producteurs solidement organisés. Etre à même de pouvoir proposer toute l'année des carcasses d'une qualité

déterminée en quantité suffisante et régulière permet de vendre correctement un type d'animal pourtant fortement déprécié par l'opinion. Toutefois, cette situation se modifiera certainement dans les années à venir et il sera nécessaire de s'orienter vers une structure commerciale plus importante, plus polyvalente et sans doute vers une transformation plus poussée (viande désossée, plats cuisinés).

LEÇONS A TIRER DE CETTE EXPERIENCE POSSIBILITES DE GENERALISATION

Pourquoi créer un groupement ?

La tendance actuelle est de vouloir créer à tout prix des groupements de producteurs. En fonction de cette organisation, on assiste à la prolifération sur le papier de magnifiques groupements polyvalents avec plusieurs sections spécialisées. Ces organigrammes séduisants n'ont qu'un inconvénient : ils ont oublié les agriculteurs. En effet, il est impossible d'aboutir à une organisation sérieuse des producteurs sans les producteurs...

Ceux-ci doivent être motivés et volontaires. On ne s'associe pas avec n'importe qui pour n'importe quoi. Le danger réside dans la création de groupements soit voulus par les seuls responsables de la profession ou de l'administration, soit créés dans le but unique de toucher une subvention.

Conséquence pratique : les critères de reconnaissance des groupements de producteurs devraient beaucoup plus porter sur la qualité de l'organisation de production et l'application ou non *des règles indispensables* que sur la quantité d'animaux mis en place. Il apparaît préférable, à la lumière de notre expérience, de démarrer un petit groupement avec des gens convaincus plutôt qu'un groupement important avec des règles trop souples. Evidemment, tout groupement doit se développer et atteindre un seuil minimum en quelques années.

Les aides de fonctionnement sont nécessaires pour le démarrage, mais dès sa création le groupement doit avoir pour objectif l'équilibre de son budget.

Les adhérents doivent être informés très fréquemment de la vie du groupement, de son évolution, de ses difficultés, de ses succès. De même, la possibilité de participer au travail des commissions du groupement apparaît nécessaire. Bien souvent des problèmes délicats sont à résoudre. Prenons un exemple : la fixation du prix de rétrocession des veaux de 3 mois par les éleveurs aux engraisseurs. Pratiquement, la Commission éleveurs se réunit : étudie les coûts de production constatés dans les dif-

férents lots, établit les moyennes de coût, propose une large marge bénéficiaire. Après ce travail, le Conseil d'Administration peut facilement décider le montant du prix acompte qui sera versé aux éleveurs. Nous n'avons jamais rencontré de difficulté à ce niveau depuis 3 ans. C'est pourquoi nous pensons que le groupement unique résout au mieux les liaisons entre les éleveurs et les engraisseurs.

Autre nécessité : maintenir l'équilibre entre les techniciens et les administrateurs. La tentation est grande pour les agriculteurs d'attendre tout des techniciens et du groupement. Cet écueil est à éviter. Les adhérents doivent se sentir responsables de leur production. Les mauvais producteurs seront pénalisés (à la C.J.B.C., les prix acomptes sont diminués de 0,30 F du kilo net pour les carcasses en mauvais état d'engraissement).

Il est très souhaitable d'ouvrir l'accès du groupement à tous les agriculteurs qui acceptent une dimension d'atelier minimum (pas d'exclusivisme à l'égard de telle ou telle catégorie d'agriculteurs).

Le groupement de producteurs ne possède pas de vertu magique en lui-même : sa création doit reposer sur la notion d'une efficacité plus grande. La concentration de l'offre est nécessaire, le dire est insuffisant, il faut en faire la démonstration. Les agriculteurs ne croient qu'à ce qu'ils voient. Si cette conception du groupement constitué par des agriculteurs volontaires échouait, la seule solution pratique serait d'organiser les agriculteurs malgré eux par la contrainte (comme en 1936 pour les producteurs de blé). Notre expérience tend à montrer le contraire : cependant, pour être objectifs, reconnaissons que la mise en place de notre groupement a été facilitée par le type de production choisi, par l'implantation dans notre région d'un réseau de coopératives dense et efficace, et par le fait que la production de taurillons ne représente pas pour nos adhérents l'unique production ni même la production principale de leur exploitation.

En conclusion, à la question fondamentale posée : les agriculteurs seront-ils capables de réaliser eux-mêmes la nécessaire intégration verticale dans le secteur des productions animales, nous avons tenté de répondre à la lumière de notre jeune expérience. Cette réponse est positive à deux conditions :

— le groupement doit être considéré et géré comme une entreprise avec les risques et les exigences que cela comporte ;

— la participation réelle d'agriculteurs volontaires et motivés est nécessaire.

En tout état de cause, cette intégration se réalisera avec ou sans les agriculteurs dans un avenir plus proche que beaucoup ne le pensent.